

Que faire en cas d'accident à la centrale nucléaire EDF de Nogent-sur-Seine ?

édition 2003



document important
À LIRE
ATTENTIVEMENT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfectures de l'Aube et de la Seine-et-Marne

Le Préfet vous donne l'instruction de

VOUS mettre à l'abri

Durant quelques heures, vous devez, calmement :

- Vous mettre à l'abri dans un lieu clos
(ne pas rester dans un véhicule)
- Fermer vos portes et fenêtres
- Arrêter les ventilations et les climatisations
Il est préférable de couper le gaz en raison de l'arrêt des ventilations.
- Ecouter la radio et la télévision régionale
- Laisser vos enfants dans leur établissement scolaire
Leurs enseignants s'en occupent.
- Laisser les troupeaux là où ils se trouvent
- Ne pas téléphoner
(sauf en cas d'urgence médicale) Le réseau doit rester disponible pour les services de secours.



» Vous pouvez :

- **Boire**
- **Manger**

Que manger?

Toutes les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident sont consommables. A plus forte raison, les conserves conditionnées en bocaux ou en boîtes et les produits congelés.

Que boire ?

L'eau du robinet

Il faut plus de quarante-huit heures pour que les poussières entraînées par le ruissellement atteignent la nappe phréatique. L'eau du robinet est consommable.

L'eau minérale

L'eau minérale embouteillée et capsulée avant l'accident est à l'abri de toute contamination. Il en va évidemment de même de toutes les boissons conditionnées de façon hermétique.

Le lait

Le lait conditionné en bouteilles ou en briques avant l'accident est consommable sans risque.

En cas d'accident à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

Le Préfet peut vous donner l'instruction de

1. vous mettre à l'abri



2. évacuer

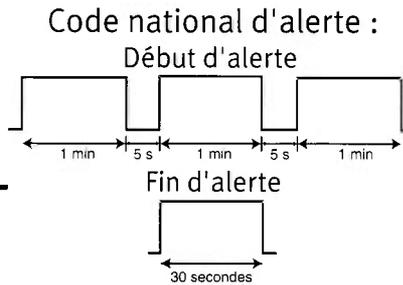


**3. prendre
un comprimé d'iode**



En cas d'accident, comment serez-vous

alertés ?



1. Par une sirène

Elle diffusera trois signaux sonores d'une minute chacun et séparés d'un intervalle de cinq secondes.

2. Par des véhicules d'alerte

Ils diffuseront soit le signal d'alerte, soit un message enregistré.

puis informés ?



3. Par la radio

Dès que vous serez alertés, branchez la radio sur une des stations suivantes : France Inter FM 95.3 (Aube), 87.8 (Seine-et-Marne) ou 1829 m (grandes ondes).

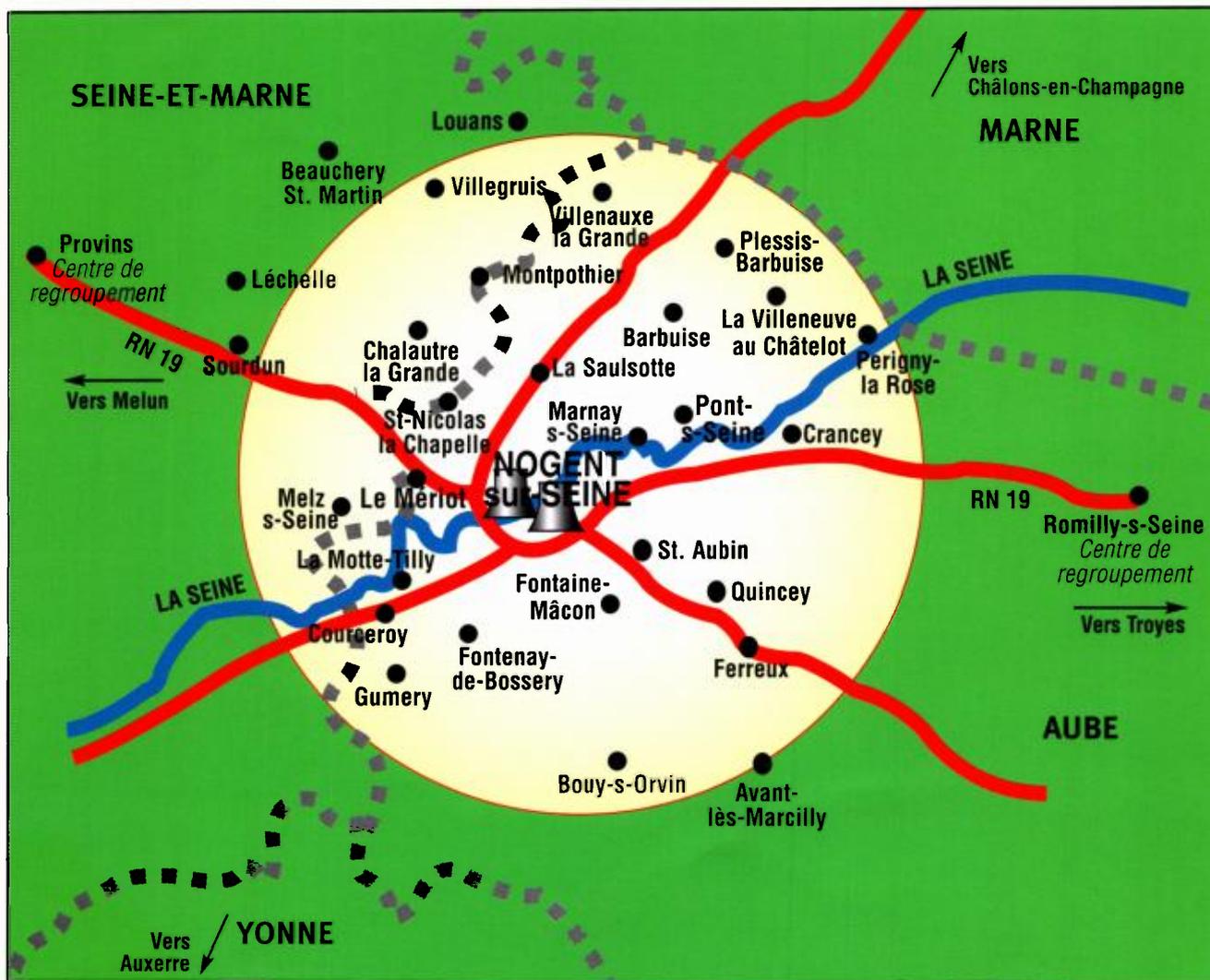


4. Par la télévision

Notamment France 3 Région.

Se repérer

à l'intérieur du périmètre du Plan Particulier d'Intervention
(28 communes dans le rayon de 10 km autour de la centrale)



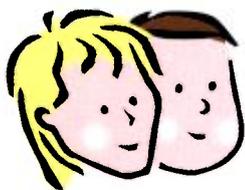
Le Préfet vous donne l'instruction de

prendre un comprimé d'iode

Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation,
il est inutile de prendre un comprimé d'iode
à l'avance ou de prendre plus de comprimés que nécessaire.

Des comprimés d'iode stable, destinés à saturer la glande thyroïde et à empêcher l'iode radioactif de s'y fixer en cas de rejet radioactif accidentel, vous ont été distribués gratuitement en "porte à porte".

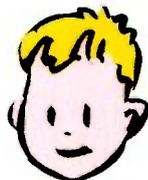
Si vous n'êtes pas encore en possession de comprimés d'iode, présentez-vous dans l'une des pharmacies situées dans un rayon de 10 km autour de la centrale pour en obtenir.



Adulte

homme et femme,
femme enceinte,
enfant + de 12 ans

**1 comprimé à avaler
avec une boisson
(eau, lait ou jus de fruits)**



Enfant

de 3 à 12 ans

**1/2 comprimé à avaler
ou à dissoudre
dans une boisson
(eau, lait ou jus de fruits)**



Nourrisson

jusqu'à 36 mois

**1/4 de comprimé à dissoudre
dans une boisson
(biberon de lait
ou de jus de fruits)**

Le Préfet vous donne l'instruction d'

évacuer



Vous devez :

- Rassembler dans un sac bien fermé vêtements, chaussures, affaires de toilette, affaires de nuit, médicaments, si vous avez un traitement habituel et **vos comprimés d'iode**.

- Vous munir de vos papiers : carte d'identité, livret de famille, carnet de santé, papiers de sécurité sociale, prescriptions médicales, argent liquide, chèquiers, bijoux précieux, etc...



Vous pouvez :

- Emmener vos animaux familiers



Vous devez :

- Fermer la porte à clef
- Rejoindre le centre de regroupement désigné par le Préfet

» Vous pouvez prendre votre véhicule personnel (s'il est en état de marche et contient assez d'essence) pour rejoindre le centre de regroupement désigné (Provins ou Romilly) qui sera fléché.



Dans le cas contraire, des cars seront mis à disposition pour transporter la population **vers le centre de regroupement**.

» Vos enfants à l'école seront conduits dans ce centre de regroupement **hors de la zone à risques**. Les médias indiqueront le lieu où vous pourrez aller les retrouver.

Comment

se tenir informé ?

Pour toutes informations complémentaires,
vous pouvez vous adresser à :

Les Préfectures

de l'Aube

Standard : 03.25.42.35.00
www.aube.pref.gouv.fr

de la Seine-et-Marne

Standard : 01.64.71.77.77
www.seine-et-marne.pref.gouv.fr

La Commission Locale d'Information

Tél : 03.25.39.42.00

Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité EDF de Nogent-sur Seine

Standard : 03.25.25.60.60
Internet : www.edf.fr/nucleaire

 **N° Vert 0 800 37 94 27**

En cas d'accident, ne pas utiliser le téléphone.

Le réseau doit rester disponible pour les services de secours.



document important
À CONSERVER
PRÉCIEUSEMENT